



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil au service des Maires pour faire face aux problèmes de sécurité civile. Ce plan s'intègre dans l'organisation générale des plans de secours, qui relèvent toujours de la responsabilité du Préfet. Il prend en compte l'accompagnement et le soutien aux populations, ainsi que l'appui aux services de secours.



Effondrement route de Crevant en décembre 2004

- > la mise en œuvre **des moyens de protection de la population**, voire l'évacuation des zones à risques en prévoyant l'accueil, l'assistance, l'hébergement des populations déplacées
- > **les moyens matériels et l'organisation opérationnelle de la commune** pendant l'événement
- > **les mesures permettant un retour à la normale** une fois la crise terminée

### Pourquoi un Plan Communal de Sauvegarde ?

Certaines villes sont confrontées à **des risques majeurs**, c'est à dire des phénomènes naturels ou technologiques dont les conséquences pourraient occasionner des dommages importants.



Tempête Xynthia en février 2010

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique (relatif à l'activité humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et engendrer des dommages importants.

Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à l'accueil de la Mairie.

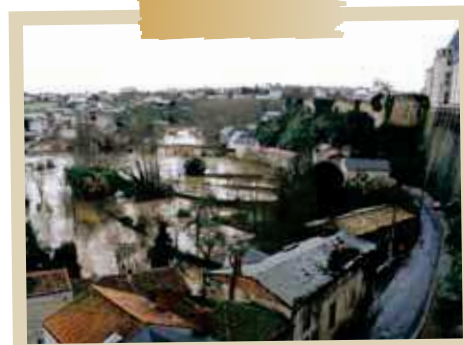
Le PCS définit sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien aux populations, ainsi que l'appui aux services de secours.

Il est l'outil opérationnel du Maire dans son rôle de Directeur des opérations de secours, il doit apporter des réponses concrètes aux problèmes rencontrés dans l'urgence. Il est donc nécessaire d'organiser l'intervention en prévoyant :

- > **les moyens d'évaluation** des risques en période de crise
- > **l'alerte et l'information** de la population avec les moyens locaux



Le parc Imbert sous la neige en février 2012



Crue du Thouet en 1995

### Conduites

à tenir

pour se préserver  
des dangers

La ville de Thouars est concernée par quatre risques naturels et technologiques qualifiés de majeurs :



- > Transport de Matières Dangereuses
- > Mouvement de terrain
- > Inondation
- > Événements climatiques



### L'alerte

**En cas d'incident majeur l'alerte est donnée :**

- \* Par des véhicules munis de haut-parleurs
- \* Par les services de la collectivité de manière individualisée en particulier au bénéfice des personnes vulnérables recensées volontairement à la mairie
- \* Par les médias, en particulier Radio FM
- \* Par l'affichage en tous lieux utiles

Présentez-vous à la mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, en situation de handicap,...).

**Dès que vous êtes informés de l'alerte :**

- > Confinez-vous dans un local
- > Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- > Parents : n'allez pas chercher vos enfants
- > Informez-vous : France3 Poitou-Charentes
- > Ecoutez la radio France Bleu Poitou 106.4 FM
- > Libérez les lignes téléphoniques pour les secours

**Vous êtes témoin, donnez aux secours le message suivant :**

1. Je suis ..... (votre identité, n° de tél.)
2. Je me situe ..... (lieu de l'évènement majeur)
3. Je vois ..... (décrire la situation dangereuse)
4. Dire s'il y a une ou plusieurs victimes (ce n'est pas toujours le cas)

**NE JAMAIS RACCROCHER SANS QUE LES SECOURS NE VOUS L'AIENT DIT !**

### Les numéros utiles



- > Numéro d'urgence : 112
- > Sapeurs-pompiers : 18
- > SAMU : 15
- > Police : 17
- > Centres antipoison Angers : 02.41.48.21.21
- > et Bordeaux : 05.56.96.40.80

### Où s'informer ?



- En Mairie de Thouars : <http://www.thouarsetmoi.fr/>
- En Préfecture des Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.pref.gouv.fr/>
- Météo France : <http://www.meteofrance.com/>



### Risques liés au transport de matières dangereuses

Sur la commune, des matières dangereuses peuvent être transportées par route, notamment sur la D938 (Départementale NIORT/SAUMUR) et le Rail.

**En cas d'accident :**

- > Ne touchez pas ou n'entrez pas en contact avec le produit (en cas de contact, se laver et se changer si possible)
- > Donnez l'alerte en indiquant les chiffres sur les plaques oranges
- > S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf en cas d'incendie)
- > Fuir la zone de danger perpendiculaire à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- > Conformez-vous aux consignes de sécurité données par les autorités
- > Ne fumez pas



### Risque sismique

**Conduite à tenir :**

- > A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur
- > Evacuez si possible le bâtiment
- > Tenez-vous éloignés des constructions et des lignes électriques
- > En voiture, s'arrêter immédiatement et ne pas descendre du véhicule avant la fin de la secousse



Des répliques peuvent se produire dans les heures ou les jours qui suivent

### Risques liés aux intempéries

**Pensez à vous informer sur les vigilances météo (alertes orange et rouge)**



### Tempête

- > Fixez les objets susceptibles d'être emportés
- > Limitez vos déplacements
- > N'intervenez jamais sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol
- > Ne restez pas sous les arbres, les toitures ou tout autre objet susceptible de chuter
- > Ne restez pas sous et à proximité des lignes électriques



### Inondation

- > Ne vous engagez pas sur une route inondée
- > N'entreprenez pas une évacuation, sauf si vous en recevez l'ordre ou si vous y êtes forcés
- > Signalez votre présence
- > Ecoutez la radio si possible, respectez les consignes données par les autorités et attendez l'arrivée des secours



### Froid

- > Si vous rencontrez une personne en difficulté, prévenez les secours (n° du centre d'appel pour l'aide aux victimes lors du plan grand froid : 115)
- Pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone :
  - > Faites réviser vos appareils de chauffage
  - > N'obstruez pas les aérations



### Canicule

- > Buvez de l'eau fréquemment et abondamment même sans avoir la sensation de soif
- > Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- > Fermez les volets de votre maison pour que la chaleur n'entre pas
- > Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- > Faites attention aux jeunes enfants
- > Ne sortez pas aux heures les plus chaudes



### Risques de mouvements de terrain

- > Eloignez-vous de la zone dangereuse
- > Mettez-vous à la disposition des secours
- > Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des services publics



### Risques de rupture de barrage du Puy Terrier

**Conduite à tenir :**

- > Coupez les fluides (gaz et électricité)
- > Regagnez les points hauts
- > Déplacez-vous dans le calme
- > Respectez les consignes données